

Cher(e) collègue,

Vous venez de retirer un dossier d'inscription afin de participer au critérium national des agents territoriaux. Les organisateurs de cette épreuve mettront tout en œuvre afin de vous recevoir et vous réserver un accueil convivial lors de votre déplacement.

Je voudrais en quelques mots vous présenter notre association l'UNASAT (Union Nationale des Associations Sportives et des Agents Territoriaux). Cette association a été créée en 1998 et regroupe aujourd'hui une vingtaine d'associations sportives territoriales issues de diverses collectivités (Villes, Communautés Agglomérations, Conseils Régionaux et Généraux ou autres structures territoriales).

La vocation de l'UNASAT est de fédérer les agents territoriaux par le biais de la pratique sportive. Ainsi les agents actifs ou retraités peuvent se retrouver 4 à 5 fois dans l'année lors des compétitions organisées sous forme de critères nationaux.

Ce sont les associations adhérentes de l'UNASAT qui organisent ces manifestations, seules ou en partenariat en venant se greffer sur des épreuves existantes. Plusieurs disciplines sont proposées, cross country, courses pédestres sur route (10 km, semi marathon, marathon, et ekiden) mais aussi ski de fond, vtt et badminton et cyclisme sur route.

Bien sûr la liste est non exhaustive et d'autres épreuves pourraient être inscrites au calendrier. Pour cela il faudrait que l'UNASAT se développe et que d'autres collectivités viennent étoffer notre association.

Pourquoi adhérer ?

Parce que c'est la seule manière de pérenniser l'organisation des compétitions auxquelles vous participez régulièrement. De nouvelles associations au sein de l'UNASAT c'est à terme un calendrier sportif plus varié et plus attractif. Alors participer c'est bien mais ce n'est pas suffisant !

Comment adhérer ?

1) De façon collective, si vous êtes structuré en association (club, amicale, COS, CAS ou toute autre structure sportive territoriale) par l'acquiescement d'une cotisation annuelle de 95 euros qui permettra à l'ensemble des membres de votre association de devenir membre de l'UNASAT.

2) De manière individuelle en vous acquittant d'une cotisation de 10 euros qui vous permettra de devenir membre de notre association, par la même occasion vous bénéficierez d'une assurance sportive individuelle accident du 1 septembre au 31 août de l'année d'adhésion.

Autre avantage, lors des inscriptions aux critères nationaux, tous les membres de l'UNASAT se voient appliquer un tarif minoré par rapport aux participants occasionnels.

N'hésitez plus, rejoignez l'Union Nationale des Associations Sportives et des Agents Territoriaux. Sportivement.

Jean Pierre SALMON
Président de l'UNASAT